

Concours pour l'attribution des contrats doctoraux de l'ED

Critères, processus de sélection et calendrier

Cinq postes sont attribués sur concours au sein de l'ED441.

Critères

L'attribution de contrats doctoraux, conformément aux textes réglementaires en France, peut concerner tout étudiant français ou étranger ayant obtenu un master 2 recherche avec la mention "bien" ou "très bien", indépendamment de son établissement d'origine et de l'année de la soutenance.

La qualité scientifique du projet, l'intérêt et l'originalité du sujet de recherche (choix, problématique, état de la recherche), la méthodologie, la faisabilité en trois ans, l'inscription dans les axes prioritaires de l'ED et des équipes sont les principaux critères d'évaluation des candidatures. Le Conseil de l'ED, réunit en jury, prend en compte également la qualité du M2, la motivation et les qualités personnelles du candidat : son profil, son cursus (les titres universitaires et formations parallèles, les séjours à l'étranger, les compétences linguistiques, les éventuelles participations à des groupes de recherche ou colloques, les publications le cas échéant doivent être mentionnés).

Processus d'évaluation et calendrier

→ **février-mars** – lancement du concours par l'ED (large diffusion sur les listes, les sites, les réseaux sociaux)

→ **mai - juin** : chaque candidat prend contact et présente son projet de recherche au(x) directeur(s) de thèse de son choix. L'ED 441 Histoire de l'art accepte uniquement des candidatures soutenues par un directeur/ une directrice de recherche rattaché.e à l'ED.

→ **juin** : chaque professeur ou MCF HdR peut sélectionner deux dossiers de candidature. Les candidats ainsi présélectionnés envoient, au plus tard le 20 juin, leur dossier comportant : un projet de thèse de 5 pages (bibliographie non comprise) et un CV (indiquer le nom du directeur qui soutient la candidature) par voie électronique à Zinaïda Polimenova, responsable administrative de l'ED441 : zinaida.polimenova@univ-paris1.fr

Le master 2 recherche doit être soutenu au plus tard le 28 juin.

→ **début juillet** : auditions. Les candidats se présentent, sur convocation, devant le Conseil de l'Ecole doctorale 441, réunit en jury. Chaque candidat expose son projet de thèse et ses motivations pendant 10 minutes, suivies de 10 minutes de discussion avec le jury.

Les résultats sont communiqués aux candidats le soir des auditions et publiés sur les sites le lendemain.

→ **1er octobre**: prise de fonction des cinq lauréats.